

Pluralisme médiatique au Bénin : l'heure des désillusions ?

CINQ années déjà se sont écoulées depuis la tenue de la Conférence nationale au Bénin. Cinq ans depuis ce jour où les participants au grand forum des forces vives de la nation ont décerné à la presse nationale une motion de félicitation, reconnaissant que celle-ci avait constitué « un puissant appui » et avait « joué un rôle déterminant pour le succès des travaux » et souhaitant qu'elle continue à soutenir « la lutte du peuple béninois pour l'instauration de la démocratie » (1). Les journaux béninois s'apprêtaient alors à connaître leur heure de gloire. Des dizaines de titres sont apparus dans l'euphorie suscitée par la liberté d'expression retrouvée. Tous s'efforçaient, dans la lignée des deux précurseurs *La Gazette du Golfe* (2) et *Tam-Tam Express* (3), de contribuer à discréditer totalement le régime défunt. Au sommet de La Baule en juin 1990, le président Mathieu Kérékou soulignait le rôle fondamental joué par les journalistes dans le changement politique béninois : « *Ce sont les journalistes qui sont responsables de la situation actuelle. C'est comme s'ils étaient enragés. Nous-mêmes, nous ne les avons pas reconnus* » (4).

Aujourd'hui, la presse béninoise s'est essoufflée. Sur les cinquante titres enregistrés pendant la période de transition, une dizaine seulement subsiste à l'heure actuelle tandis qu'aucune station de radio privée n'a encore

reçu l'autorisation d'émettre. Le pluralisme médiatique béninois semble touché par un mal étrange qui l'empêche de se développer comme il le devrait. Ce mal se manifeste sous trois formes pernicieuses : les difficultés économiques inextricables, l'absence d'une législation et d'institutions appropriées et les manœuvres politiques des dirigeants actuels. Ces obstacles économiques, juridiques et politiques sont révélateurs de la fragilité de l'assise démocratique du nouveau pouvoir en place à Cotonou et des limites d'un changement que, dans l'enthousiasme des débuts, on a peut-être un peu vite qualifié d'exemplaire.

L'étranglement économique

Avant tout, la nouvelle presse privée béninoise s'est trouvée rapidement confrontée à l'impossibilité d'équilibrer ses finances. Dans un pays où l'énorme majorité de la population est analphabète et où le faible niveau de vie ne permet pas à tout un chacun de s'offrir le journal (le prix d'un journal équivaut à celui d'un repas) (5), la presse écrite reste l'apanage d'une élite citadine et francophone, principalement constituée de fonctionnaires. Les journaux ne peuvent donc guère tirer à plus de deux ou trois mille exemplaires et il leur est impossible de vivre de leurs ventes. Quant au marché publicitaire, il est tellement réduit qu'il ne permet en

aucun cas de combler ce déficit. D'autant que les sociétés sont toujours plus enclines à faire figurer leurs annonces dans la presse étatique, d'abord pour ne pas déplaire aux gouvernants par un rapprochement avec des organes d'opposition, mais aussi parce que les médias officiels bénéficient d'une certaine stabilité structurelle qui les empêche de disparaître de manière brutale et injustifiée.

L'édition d'un journal constitue donc un gouffre financier. Il n'est dès lors pas étonnant que les trois organes privés les plus anciens, les seuls à avoir survécu depuis la période de transition, *La Gazette du Golfe*, *Tam-Tam Express* et *Le Forum de la semaine*, appartiennent tous trois à des hommes d'affaires dont la fortune ne doit rien aux activités de presse. Au Bénin, le journalisme ne peut pas enrichir son homme. Quoique... Face aux contraintes économiques étouffantes, encore aggravées depuis la dévaluation du f. CFA (tous les produits nécessaires à la fabrication d'un journal étant importés), les organes de presse privés béninois se sont engagés sur des voies parfois hasardeuses : celles de la diffamation et de la politisation.

Car la calomnie peut éventuel-

lement rapporter gros. En effet, le lectorat béninois s'est réconcilié avec la presse lorsque celle-ci s'est mise à dénoncer les abus et les malversations du régime Kérékou. Il a développé un insatiable goût pour les grandes « révélations », un penchant qui se trouve aujourd'hui frustré car les entreprises les plus douteuses de l'ancien pouvoir ont été dénoncées depuis longtemps. Cependant, pour satisfaire ce penchant et continuer à se vendre, certains titres de presse n'ont pas hésité à donner écho à n'importe quelle rumeur croustillante, souvent diffamante. Des dizaines de procès en diffamation (plus de cinquante en 1991-92) s'en sont suivis qui se sont généralement soldés par la condamnation des directeurs de publication. Outre le préjudice financier que constitue le paiement des amendes, ces procès ont aussi contribué à discréditer certains journaux aux yeux du public qui s'est senti floué.

De telles violations de la déontologie journalistique s'enracinent dans le manque de professionnalisme des rédacteurs de la presse privée, la plupart d'entre eux n'ayant jamais reçu de formation adéquate. Mais elles trouvent aussi leur source dans la nécessité de s'assurer les moyens de subsister.

(1) Voir E. Quenum, « Bénin : l'explosion de la presse privée et un ton nouveau à la radio-télévision », *Multiplex*, n° 44.

(2) *La Gazette du Golfe* fut le premier journal privé à voir le jour au Bénin, outre le journal de l'Église catholique, *La Croix*, présent depuis 1946. Fondé en mars 1988 par Ismaël Soumanou, il obtint d'emblée un succès considérable, surtout grâce à ses analyses des problèmes sociaux du Bénin. Peu à peu, il gagna de l'assurance et aborda des sujets politiques. Il a joué un rôle prépondérant dans la lutte pour l'instauration d'un régime démocratique au Bénin.

(3) *Tam Tam Express* fut le second journal privé béninois. Fondé en 1989 par Denis Hodonou, il bâtit son succès sur la dénon-

ciation d'une série de scandales bancaires. Très actif dans la déstabilisation du régime Kérékou, il est, avec *La Gazette du Golfe*, le seul des « ancêtres », nés avant la Conférence nationale, à survivre encore à ce jour.

(4) Voir Th. Vittin, « Crise, renouveau démocratique et mutations du paysage médiatique au Bénin », *Afrique 2000*, n° 9, avril-mai-juin 1992, pp. 37-57.

(5) Le prix moyen d'un journal est de 200 f.CFA. Suite à la dévaluation, certains journaux, *Le Forum de la semaine* par exemple, ont essayé d'augmenter de 50 f. leur prix de vente. L'effet sur la diffusion fut si catastrophique que le directeur de ce journal a choisi de revenir au prix initial.

C'est cet impératif de survie qui a également amené la plupart des rédacteurs de la presse privée à accepter les « enveloppes » gracieusement tendues par les hommes politiques, entraînant par là une inféodation de la plupart des organes de presse à certains partis.

Libre ? oui. Indépendante ? non.

Dans une telle conjoncture caractérisée par des conditions matérielles de travail dérisoires et une fragile assise financière, le journaliste n'est pas assez fort pour résister à l'assaut de la corruption qui se trouve être l'arme redoutable dont usent les hommes politiques pour s'attirer les bonnes grâces de la presse. Aujourd'hui, le phénomène a pris une telle ampleur que certains ne résistent pas à octroyer à la presse béninoise « *la palme fort peu glorieuse de la presse la plus gangrenée par la corruption d'Afrique* » (6). Certains « mercenaires de la plume » en arrivent en effet à se présenter régulièrement aux guichets de plusieurs formations différentes afin de multiplier leurs sources de revenus. La ligne éditoriale de leur organe devient dès lors étrangement mouvante.

Les périodes de campagnes électorales constituent donc des périodes stratégiques pour la presse privée : des dizaines d'organes peuvent

surgir en quelques semaines, pour disparaître aussitôt après (7). En effet, après ces échéances précises, les partis se désintéressent des médias, les discours porteurs disparaissent et il devient extrêmement difficile pour les journaux de se reconverter dans un autre rôle que celui d'outil de propagande. Cette politisation constitue sans doute la plaie principale de la presse béninoise qu'on ne peut plus guère qualifier d'« indépendante ». Elle l'entraîne dans une relation de soumission aux politiques qui ne peut être que malsaine. Car, comme le dit un adage local : « *La main qui reçoit reste toujours en dessous de la main qui donne.* »

De nombreux journalistes de la presse privée béninoise pensent que ces dérives seront inévitables tant que l'État béninois ne se décidera pas à octroyer à la presse écrite la subvention promise depuis la période de transition. Ce problème de l'aide directe ou indirecte (8) à la presse a resurgi ponctuellement depuis cinq ans, les journalistes exigeant qu'il soit pris en considération et le pouvoir politique finissant toujours par l'évacuer sous couvert de multiples promesses chaque fois sans lendemain. Aujourd'hui, les journalistes ont l'intime conviction que l'évidente mauvaise volonté des dirigeants à ce sujet participe d'une stratégie globale qui vise à étouffer la trop grande liberté de ton qui règne dans les médias de Cotonou.

(6) S. Agbota, « Les associations de journalistes et les problèmes de la presse béninoise », Communication au séminaire « La presse béninoise face aux exigences de l'éthique et de la déontologie », Fondation Friedrich Naumann, *La Nation*, septembre 1993.

(7) A l'heure actuelle, le Bénin compte plus de 70 formations politiques reconnues. Il est fort probable que l'approche des prochaines élections législatives (mars 1995)

entraînera la création d'une multitude de nouveaux titres de presse destinés à la propagande bien plus qu'à l'information.

(8) Les journalistes réclament en effet un allègement de la fiscalité, des frais de téléphone, d'affranchissement et de transport des journaux ainsi que des tarifs préférentiels dans l'imprimerie étatique de l'ONEPI (Office national d'édition, de presse, de publicité et d'imprimerie).

Cependant, certains arguments utilisés pour repousser l'idée de l'aide sont sans aucun doute valides. D'abord, il serait nécessaire de définir des critères précis qui permettraient de déterminer les conditions d'accès à l'aide. Quels journaux faut-il aider et dans quelle mesure ? D'autre part, la plupart des journaux privés béninois sont désunis et désorganisés. Les journalistes de la presse privée en particulier sont extrêmement individualistes et peu solidaires. Il n'existe pas de structure collective fonctionnelle qui puisse servir d'interlocuteur au pouvoir et négocier l'attribution des aides (9). Il faudrait également que les journaux soient capables de justifier à quelles fins ils ont utilisé les sommes octroyées, ce qui n'est pas évident vu l'aspect fantomatique de la comptabilité de certains organes et l'anarchie qui règne dans la plupart des rédactions. Il faudrait enfin pouvoir s'assurer que l'aide sert effectivement à améliorer les conditions de travail des journalistes et non à régler les problèmes financiers personnels rencontrés par le promoteur. Autant de raisons invoquées par les gouvernants pour reporter à plus tard la résolution du problème. Pendant ces tergiversations, la notion même d'aide à la presse est devenue un concept de propagande politique. Elle est mentionnée régulièrement dans les discours, mais se réduit à un simple outil démagogique.

(9) Il existe deux associations de journalistes. La première, l'AJB, existe depuis 1968 et regroupe surtout les professionnels des médias étatiques. Suite à une polémique autour de la notion de « professionnalisme » justement, une seconde association a vu le jour récemment : l'UJPPB (Union des jour-

Des lenteurs qui tombent à pic

Le peu d'empressement avec lequel le gouvernement Soglo a choisi de traiter le problème crucial de la survie économique des journaux réapparaît globalement chaque fois qu'il s'agit de prendre des décisions fondamentales en matière de médias.

Ainsi, la nouvelle loi sur la presse, destinée à remplacer celle de 1960 complètement obsolète, aurait dû voir le jour depuis longtemps. Soumise à plusieurs reprises au gouvernement, elle n'a jamais été transmise à l'Assemblée nationale et, vu la proximité des élections législatives (mars 1995), il reste aujourd'hui peu de chance qu'elle puisse être adoptée avant la fin de cette législature.

De même, l'extrême lenteur avec laquelle la HAAC (Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication) a été mise sur pied mérite d'être soulignée. Destinée à devenir l'instance de décision suprême en matière de médias, la HAAC émane d'une décision de la Conférence nationale et figure dans la nouvelle constitution. Cependant, il est apparu que les autorités politiques auraient préféré s'en passer. Son installation fut longtemps repoussée pour des « motifs financiers ». Ensuite, elle fut paralysée par des tentatives de récupération des politiques. En effet, le président de la République et l'Assemblée,

nalistes de la presse privée du Bénin), formée par les rédacteurs de la presse privée, généralement non porteurs d'un diplôme de journalisme. Aucune des deux organisations n'est susceptible de jouer ce rôle d'interlocuteur global et actif.

qui devaient chacun désigner trois membres de la HAAC, ont choisi des individus qui étaient beaucoup plus des hommes politiques que des professionnels et spécialistes des médias. Une action fut intentée par les journalistes, également autorisés à nommer trois représentants, devant la Cour constitutionnelle afin que ces désignations politiques soient invalidées (10). Les journalistes obtinrent gain de cause mais la loi organique fut alors renvoyée aux députés pour qu'ils la modifient en précisant les compétences nécessaires de chacun des neuf membres. Lorsque la loi modifiée fut enfin adoptée, il s'avéra que la procédure suivie pour l'élection des membres désignés par les journalistes et le président de la République n'était plus valide. Suite à la reconnaissance de ce vice de forme, les élections durent être recommencées, même si elles aboutirent à la reconduction des mêmes personnes.

D'emblée, il était donc évident que les gens de pouvoir et les professionnels des médias n'avaient pas la même appréciation de ce que la HAAC devait être, ni des délais nécessaires à sa mise sur pied. La loi organique actuelle, après modification, laisse d'ailleurs transparaître ces divergences, de sorte que les compétences de la HAAC semblent à la fois extrêmement étendues et très floues, mal définies. Toutefois, cette instauration met fin à la suprématie

du ministère de la Culture et des Communications sur l'information et l'on peut comprendre que cette perspective déplaît à l'Exécutif.

Finalement mise sur pied le 14 juillet dernier, la HAAC est cependant toujours paralysée, ne disposant ni de locaux ni de moyens financiers, ce qui pousse certains à considérer le geste d'instauration comme un acte purement symbolique, participant de la stratégie personnelle du chef de l'État. En effet, on peut facilement imaginer l'effet détestable qu'une prolongation supplémentaire exercerait sur l'image politique et le bilan du président Soglo. Si dans un an, à la fin de son mandat, toutes les institutions constitutionnelles issues de la Conférence nationale ne sont pas mises en place et fonctionnelles, Soglo pourrait être accusé de ne pas avoir respecté les principes démocratiques qu'il prétend par ailleurs incarner (11).

Le problème de la mise en activité de la HAAC est d'autant plus crucial que toute la question du pluralisme radiophonique y reste suspendue. C'est en effet l'institution nouvelle qui doit se charger d'octroyer les autorisations et les fréquences d'émission aux entrepreneurs privés qui désireraient créer des stations de radio et, jusqu'à présent, son absence a servi de prétexte au pouvoir pour repousser toute demande (12). La situation était

(10) La loi organique n° 92-021 (21 août 1992), relative à la HAAC stipule en effet en son article 4 que : « La HAAC est une institution indépendante de tout pouvoir politique, de tout parti politique, association ou groupe de pression de quelque nature que ce soit. »

(11) Les autres institutions constitutionnelles nouvelles, la Cour constitutionnelle et le Conseil économique et social ont également connu des délais notables avant de voir le jour. Il est évident que ces trois institutions

constituent autant de contre-pouvoirs au-delà du dualisme « Président-Assemblée ».

(12) Le CNAC (Conseil national de l'audiovisuel et de la communication), organe transitoire mis sur pied d'urgence à la veille des élections législatives et présidentielles de 1991, s'est chargé de répartir les temps d'antenne entre les différents partis politiques en campagne, mais n'a pas reçu le pouvoir d'octroyer autorisations et fréquences aux radios privées.

d'ailleurs ambiguë puisque cette soudaine « modestie » du gouvernement dans la délimitation de ses compétences ne l'a pas empêché de délivrer lui-même à RFI une autorisation d'émettre en FM à Cotonou, depuis le 4 décembre 1991, instaurant ainsi un double régime très contesté par certains journalistes de la presse privée.

Quelques interventions intempestives...

Cependant, les nouveaux dirigeants béninois ne se sont pas contentés d'offrir une résistance passive au déploiement harmonieux du pluralisme médiatique. Ils se sont aussi efforcés de reprendre en main les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle d'État que la période de transition avait sortis de leur torpeur de « griots du PRPB (Parti de la révolution populaire du Bénin, ancien parti unique) ». En effet, après avoir pu exercer leur métier avec une liberté sans précédent, les journalistes de *La Nation*, le quotidien gouvernemental, et de l'ORTB (Office de radio-télévision du Bénin), ont senti l'étau se resserrer autour d'eux.

Très vite, les nouveaux dirigeants ont compris qu'une trop grande liberté des médias étatiques pouvait limiter leur marge de manœuvre et porter atteinte à leurs intérêts partisans. Cette liberté d'expression, qu'ils péblicitaient hier encore quand ils étaient dans le camp de ceux qui militaient pour la

démocratie, s'avère soudain gênante maintenant qu'ils sont au pouvoir. Renaît alors la vieille idée selon laquelle les médias entretenus par l'État doivent servir non pas la population toute entière (en jouant le rôle de service public), mais d'abord ceux qui exercent le pouvoir et désirent le conserver, afin de légitimer leur politique aux yeux des citoyens. Un bras de fer s'est donc rapidement engagé entre le régime Soglo et « ses » médias accusés par le Président de servir de porte-voix aux revendications intempestives des syndicats, de faire la part belle à certains partis, de mettre l'accent sur les faiblesses du gouvernement et non sur ses réalisations concrètes.

Dès 1992, la pratique consistant à envoyer sur une « voie de garage » les journalistes trop critiques a resurgi avec la mutation du rédacteur en chef de la radio au service « Animation » de la bande FM (13). Alors que les apparitions de l'opposition dans les médias se raréfient au point qu'on ne peut parler ni d'équilibre ni d'accès équitable. Même si on reste loin de la censure envahissante et inhibitrice d'autrefois, des formes subtiles et insidieuses de contrôle réapparaissent. Ainsi, l'opposition s'est vue refuser à plusieurs reprises la diffusion de droits de réponse et des appels téléphoniques impératifs viennent parfois annuler *in extremis* la diffusion de certains commentaires. De tels procédés ne peuvent que susciter la résurgence d'une autocensure dans le chef des journalistes... (14)

(13) Clément Houenontin avait, selon son directeur, montré sous un jour trop favorable les syndicats et l'opposition. Un présentateur de la télévision nationale, Cossi Mesmin Hounhakoun, connut un mois plus tard le même sort, pour avoir annoncé les résultats d'un sondage défavorable au gouvernement.

(14) Le 21 avril 1993, par exemple, le

président Soglo a téléphoné à M. Ologoudou, directeur de l'ORTB pour lui demander de ne pas diffuser l'émission « Repères », censée faire le bilan des deux premières années de législature et dont l'invité principal était Adrien Houngbedji, président de l'Assemblée nationale (voir le *Rapport annuel de Reporters sans frontières*).

Si les journalistes de *La Nation* sont moins inquiétés, cela tient sans doute au désintérêt de beaucoup d'hommes politiques pour cette presse écrite qui ne touche qu'un public limité. Cependant les accrochages entre l'équipe rédactionnelle du quotidien étatique et le gouvernement ont été nombreux ces deux dernières années. Suite au manque de « docilité » des huit journalistes de *La Nation*, les autorités ont feint, à quatre reprises, d'« oublier » d'inviter un des leurs lors des déplacements officiels du chef de l'État à l'étranger. Le message est clair : le voyage à l'extérieur est une récompense, un stimulant, que le Président n'accorde qu'à ceux qui ont presté de bons et loyaux services. Mais l'effet de cette « punition » est pervers : au lieu de se repentir, les journalistes de *La Nation* ont choisi, puisqu'on semble ignorer leur présence, de se faire entendre davantage et d'être plus critiques encore. La tension est donc vive entre les autorités et la presse écrite étatique, d'autant plus depuis que le chef de l'État a tenté d'imposer que les photos de lui publiées dans le journal soient celles prises par son photographe privé (ce qui le dispense d'emmener un technicien de l'ONEPI lors de ses voyages officiels). L'équipe de *La Nation* s'y est formellement opposée, présentant qu'après les photographies ce seraient peut-être les commentaires eux-mêmes qui seraient rédigés par le « chroniqueur privé » du président Soglo. Il s'agirait là en effet d'une dérive dangereuse...

Une démocratie qui trébuche ?

Le désenchantement des Bénénois vis-à-vis des médias, causé par le manque de crédibilité et d'honnêteté des journalistes de la presse privée ainsi que par l'abandon progressif par les organes d'information étatiques de leur liberté de ton, se place cependant dans la lignée d'une désillusion plus globale : pour beaucoup, la démocratie elle-même a déçu... Comme le constate un professeur de l'Université nationale du Bénin : « *Les gens ont l'impression que les choses n'ont pas changé, qu'il y a toujours des gens qui s'engraissent et d'autres non, qu'on a changé les hommes et pas la pratique. Et encore, seuls certains hommes ont changé. Les autres sont revenus sous de nouveaux habillements. "Je retourne ma veste", comme le dit la chanson.* » (15)

Les citoyens béninois s'interrogent sur le sort de cette « démocratie balbutiante qui a vu sévir une gabégie chronique » (16), ils s'irritent de voir le Président mener une politique de favoritisme « familial » qui a de « désagréables relents de népotisme » (17). Ils s'inquiètent de voir les sommes astronomiques dépensées pour financer les voyages de « la première dame du Bénin » et de ses accompagnatrices qui suivent le chef de l'État à l'étranger (18). Ils se demandent s'il est normal que six membres de sa famille accompagnent le président Soglo en mission officielle au Canada tandis que la presse étatique reste sur le carreau ?

Il y a cinq ans un régime démocratique « modèle », unanimement

(15) Communication personnelle, Cotonou, octobre 1994.

(16) Th. Vittin, *art. cit.*, p. 50.

(17) J.-J. Raynal, « Le Renouveau démocratique béninois : modèle ou mirage », *Afrique contemporaine*, n° 160, trimestre 1991, p. 24.

(18) Une visite d'une semaine de Rosine Soglo à Paris en janvier 1994 a coûté, selon le ministre des Finances, la bagatelle de 10 millions de f.CFA (avant la dévaluation). Voir F. Kpatinde, « Bénin : l'esprit de famille », *Jeune Afrique*, n° 1730, 3-9 mars 1994.

applaudi, émergeait au Bénin. La presse prolifique semblait prête à assurer son rôle d'éducatrice aux valeurs nouvelles. Aujourd'hui, suite aux errements dus au manque de professionnalisme et de respect de la déontologie de ses rédacteurs, suite aussi aux manœuvres politiques dont elle est la cible, la presse béninoise dérive loin de cet objectif idéal. La crise qu'elle traverse semble liée à celle du modèle démocratique lui-même. Dès lors que la chose politi-

que est à nouveau perçue par l'immense majorité comme un moyen efficace d'enrichissement et de promotion sociale, comme l'apanage d'une élite citadine dans laquelle on ne se reconnaît pas, il est évidemment difficile aux journalistes, qui appartiennent à ce groupe dominant, de restituer leur rôle et leurs motivations.

M.-S. Frère

Le capitaine Strasser croque le pouvoir au pays des diamants

AVEC ce qu'on appelle maintenant « démocratisation » en Afrique, entamée *grosso modo* au tournant de la décennie 90, on a vite pensé que le continent est désormais à l'abri des coups d'État. Si au Mali, au Togo et ailleurs ce sont des bruits de bottes qui parviennent à nos oreilles, il ne faut pas oublier qu'au Nigeria les généraux n'ont jamais cessé d'effectuer leurs va-et-vient intempestifs sur la scène politique et qu'en Gambie, le 22 juillet 1994, des militaires ont éjecté de son siège Alhaji Sir Dawda Jawara (1). Le surprenant coup d'État du capitaine Valentine Melvin Strasser en Sierra Leone en avril 1992 semble avoir inauguré ce mouvement dont on ne peut pas dire pour le moment s'il constitue un mouvement de fond appelé à terme à s'étendre à d'autres pays africains comme dans les années 60 et 70.

Le coup d'État-surprise de Strasser

Depuis septembre 1991, le président Momoh a positionné une partie de son armée dans le Sud-Est du pays (2), à la frontière avec le Libéria, pour d'une part mater la dissidence armée du FRU (Front révolutionnaire uni) de l'ex-caporal Foday Sankah apparue en mai 1991 et pour d'autre part combattre l'avancée des rebelles du FNPL (Front national patriotique du Libéria) de Charles Taylor qui commence à y installer ses bases arrière non sans avoir fait des victimes parmi la population civile et détruit des villages entiers. Le 29 avril 1992 une soixantaine de soldats, conduits par le capitaine V.M. Strasser, commandant de la région Sud-Est, est venue du front protester à Freetown à la présidence contre leurs condi-